

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e).....

déclare sur l'honneur

- avoir exercé un recours contentieux contre

M ou Mme.....(*nom et prénom*)

demeurant.....

qui a été reconnu responsable ou présumé responsable de l'accident ou de l'agression ou d'un autre événement dont j'ai été victime le..... oui non

- ne pas avoir exercé de recours contentieux

oui non

Je déclare

- avoir adressé une demande d'indemnisation

* au Fonds de garantie des assurances obligatoires de dommages (FGAO), oui non

* au Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA), oui non

* au Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI), oui non

* à d'autres organismes (ex : assurances) ou au responsable désigné ci-dessus oui non

(*citer l'organisme contacté*) :

- n'avoir adressé aucune demande d'indemnisation

oui non

Je déclare avoir reçu en réparation du préjudice subi

en vertu d'un jugement ¹ du tribunal.....

en vertu d'un arrêt ¹ de la cour d'appel.....

en vertu d'un accord amiable ¹ ou d'un procès-verbal de transaction ¹ avec(*désignation de l'organisme*)

- un capital de réparti ainsi :

déficit fonctionnel permanent.....

préjudice économique.....

pretium doloris.....

préjudice esthétique.....

autres postes de préjudices.....

versé le (*date*)... par (*organisme*)

.....

- une rente annuelle de..... depuis le (*date*).....servie par (*organisme*).....

.....

Je déclare n'avoir perçu aucune indemnisation pour le motif suivant :

- je n'en ai pas demandée

- elle m'a été refusée par

- elle n'est pas encore attribuée, ma demande étant en cours d'étude par (*organisme*).....

- autre motif :

Si je reçois une indemnisation après la signature du présent document, je m'engage à en signaler la perception au service des pensions et des risques professionnels du ministère des armées.

J'ai pris connaissance des dispositions de l'article L 92 du code des pensions civiles et militaires de retraite et de l'article L 161-4 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre concernant les fausses déclarations ²

A....., le

(Signature)

1. Joindre une copie de la décision de justice, de l'accord ou du procès-verbal de transaction.

2 Article L 92 précité : Quiconque aura touché ou tenté de toucher les arrérages d'une pension dont il n'est pas titulaire ou pour l'encaissement de laquelle il n'a pas une procuration du véritable titulaire ou un mandat légal, quiconque aura fait une fausse déclaration pour obtenir la concession ou le paiement d'une pension, sera puni d'un emprisonnement de cinq ans au plus et d'une amende qui ne pourra excéder le montant des arrérages d'une année, le tout sans préjudice du remboursement des arrérages indûment touchés et de l'action civile des intéressés, et sans préjudice soit des peines plus graves en cas de faux ou d'autres crimes prévus et punis par les lois en vigueur, soit de la perte de la pension édictée par l'article L. 85 en cas de fausse déclaration relative au cumul.